

Image not found or type unknown



don terrain hors part successoral

Par **rcpassion**, le **11/05/2009** à **21:05**

Bonjour,

mes grands parents m'ont donné un terrain il y a moins d'un an.

Sur l'acte notarial, il est stipulé : " le donateur précise que cette donation est faite hors part successorale".

Ceci signifie t'il que je ne devrais rien à mon oncle lors de la succession de mes grands parents si la quotité disponible est insuffisante ?

Merci de votre réponse.

Sincères salutations.